

Guide pratique pour un raccordement électrique individuel basse tension consommateur d'une puissance supérieure à 36 KVA

Versions:

Nom	Version	Date	Modifications
MD	V1.0	23/01/2015	Document applicable
MD	V1.1	18/08/2016	
MD	V1.2	12/12/2016	Références logettes de comptage
MD	V1.3	28/06/2017	Nouveau modèle de coffret de branchement
MD	V1.4	11/01/2019	Evolution concernant le circuit de communication
MD	V1.5	16/08/2020	Précision sur les diamètres des fourreaux – annexe 2

Table des Matières

1	Objet du document	2
2	Description du branchement	2
3	Limites de prestation	.2
4	Régime du neutre	.3
5	Courants de court-circuit	.3
6	Emplacement du comptage	3
Annexe	e 1 : Caractéristiques techniques et dimensionnelles du coffret ECP 2D	5
Annexe	e 2 : Mise en œuvre du matériel	6
Annexe	e 3 : Caractéristiques techniques et dimensionnelles du dispositif de comptage	9

1 OBJET DU DOCUMENT

Ce document indique les prescriptions pour un raccordement électrique individuel consommateur, pour une puissance supérieure à 36 kVA, raccordé au réseau public de distribution basse tension géré par la RÉGIE DE CLOUANGE.

Il définit et décrit les solutions qui sont à adopter pour garantir le respect des règles et normes en vigueur, en tenant compte des préconisations du gestionnaire du réseau de distribution.

Il constitue une fiche pratique qui vient en complément aux normes et règlementations en vigueurs.

2 DESCRIPTION DU BRANCHEMENT

Le branchement se compose de la liaison au réseau, du coffret de coupure, de la dérivation individuelle, du dispositif de comptage et de l'appareil de sectionnement à coupure visible.

Le branchement, triphasé, est dimensionné en fonction des puissances maximales suivantes : 59, 119 ou 250 KVA.

On distingue:

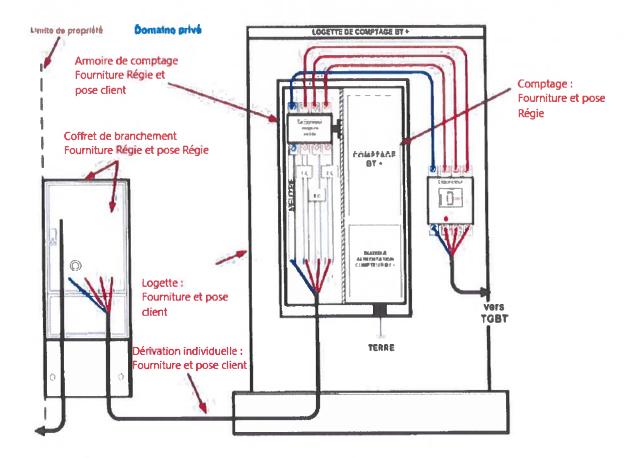
- ➤ Le coffret de coupure ECP 2D (voir annexe 1) positionné sur le domaine privé, en limite de propriété, accessible directement depuis le domaine public sans franchissement d'accès contrôlé(coffret fournis par Régie.
- ➤ La dérivation individuelle en câble U1000R2V section déterminée en fonction des puissances maximales 59, 119 ou 250 KVA et de la longueur de la liaison. Posé sous fourreaux de type TPC rouge annelé, lisse intérieur (voir annexe 2).
- ➤ Le circuit de communication : nos compteurs étant équipés d'un modem IP pour la télérelève, il sera nécessaire de s'assurer de la couverture du réseau GSM, selon l'emplacement du comptage. En fonction de la qualité de réception, il est possible de devoir joindre au système une antenne. Pour se faire il faudra prévoir un fourreau pour la déporter du local (à définir avec le chargé d'affaires de la Régie.
- ➤ L'armoire de comptage 550x950x250 mm (voir annexe 3). Le point de livraison est matérialisé par les bornes aval du sectionneur, intégré à l'armoire de comptage.

3 LIMITES DE PRESTATION

Toutes les fournitures et prestations non détaillées ci-dessous sont à la charge et aux frais du maître d'ouvrage.

Matériel	Fourniture :	Pose à charge de :	Raccordement :	
Le coffret de coupure ECP2D	Régie	Régie	Régie	
Dérivation individuelle	MOA*	MOA	MOA	
Logette de comptage	MOA	MOA	P	
Armoire de comptage	Régie	MOA	MOA	
Compteur	Régie	Régie	Régie	

^{*}MOA=Maître d'ouvrage



4 REGIME DU NEUTRE

Le régime du neutre de l'installation doit être réalisé selon le schéma « TT ».

5 COURANTS DE COURT-CIRCUIT

Pour le calcul des courants de court-circuit permettant le dimensionnement des matériels électriques, les caractéristiques du réseau de distribution à prendre en compte sont celles définies par la norme NF C 14-100 et rappelées ci-dessous :

- puissance du transformateur : 1 000 kVA ;
- > tension de court-circuit : 6 %;
- Ilaison L1": longueur 6 m, Aluminium, 4 câbles de section 240 mm² en parallèle par phase;
- > liaison L2': longueur 15 m, Aluminium de section 240 mm²;
- > liaison L3": longueur 0 m;
- > liaison L4': longueur, nature et section déterminées par l'installateur.

6 EMPLACEMENT DU COMPTAGE

Conformément à la solution technique de référence, le compteur est installé dans une logette de

^{*} Les items L1, L2, L3 et L4 sont définis dans la norme NF C 14-100.

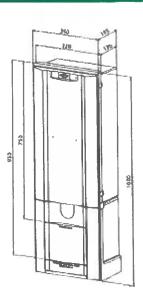
Comptage extérieur, étanche, limite de la propriété du bénéficiaire du raccordement (logette fournie et posée par le maître d'ouvrage, comptage fourni et posé par Régie.

Par dérogation à la solution technique de référence et à la demande de l'utilisateur, si la longueur de la liaison en domaine privé est compatible avec les règles de conception des branchements, le point de livraison, donc le comptage, peut être situé dans les locaux de l'utilisateur. Cette solution nécessite la mise en œuvre de fourreaux (voir annexe 2), à la charge et aux frais du maître d'ouvrage, dont le tracé est à reporter sur un plan de récolement, à fournir à la Régie avant toute mise sous tension du branchement. Si cette solution est retenue, les modalités pratiques de mise en œuvre seront définies en concertation avec la Régie et le MOA.

ANNEXE 1 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET DIMENSIONNELLES DU COFFRET ECP 2D

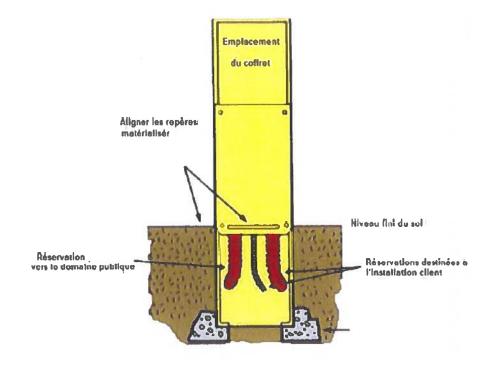
Borne ECP 2D, de couleur beige, avec embase téléreport et porte avec signe éclair. Spécification technique HN 63-S-64.



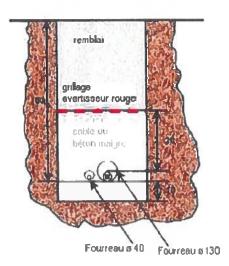


ANNEXE 2: MISE EN ŒUVRE DU MATERIEL

Le coffret de branchement



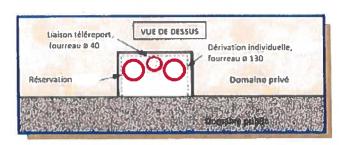
> Pose des fourreaux



Les fourreaux sont de type TPC rouge annelé, lisse intérieur

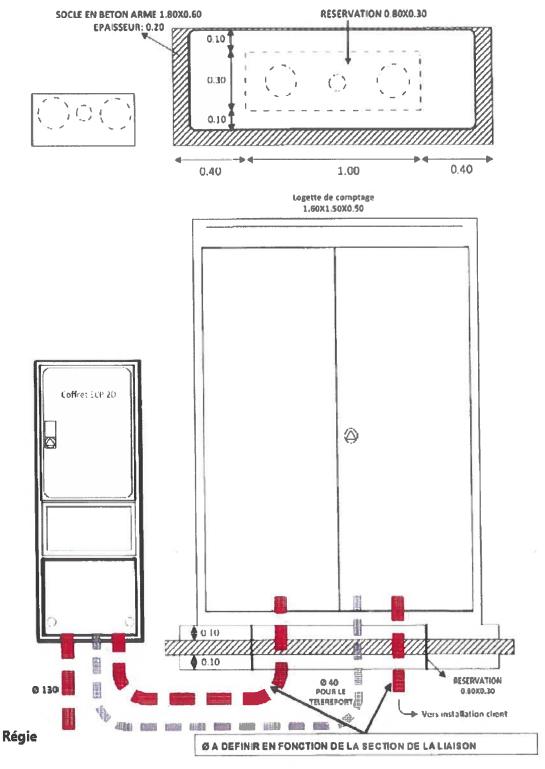
Il est usuellement demandé pour la dérivation individuelle un fourreau ø 130 mm et en réserve un fourreau ø 40 mm. Ces fourreaux sont enterrés à 60 cm minimum et il est conseillé de les enrober de béton. Un dispositif avertisseur rouge est déroulé à environ 20 cm au-dessus des fourreaux.

Les fourreaux pénétreront dans la coquille en partie basse par les réservations prévues à cet effet. Le fourreau ø 130 mm doit être placé du côté droit de la coquille, le fourreau ø 40 mm au centre et une réservation doit être prévue à gauche pour l'arrivée du câble de branchement



Pose de la logette de comptage

Exemple pour une logette de comptage de largeur 1,60 m et de 0,50 m de profondeur, disposée sur un socle en béton avec une réservation où sont positionnés les fourreaux définis ci-dessus. Les dimensions qui suivent sont données à titre indicatif et sont à adapter en fonction du matériel mis en œuvre.



> Dérivation individuelle

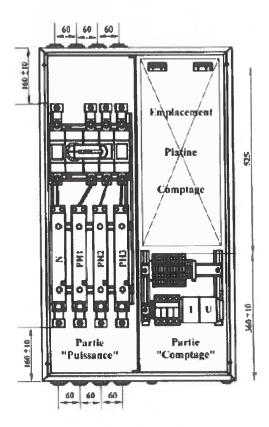
La dérivation individuelle est réalisée avec un câble U1000R2V, dont la section est déterminée en fonction de la puissance du raccordement, de la longueur de la dérivation et du mode de pose afin de limiter la chute de tension à 1%.

Le tableau ci-dessous résume les longueurs maximales possibles en tenant compte du mode de pose enterré (qui correspond à la majorité des cas), des paliers de puissance de raccordement et de la section de câble. Le mode de pose

Pose sous fourreau, enterré (coefficient 0,80)

Paliers de puissance	De 36 à 59 kVA 100 A	De 60 à 119 kVA 200 A	De 120 à 250 kVA 400 A
Dérivation U1000R2V 4x50 mm²	50 m		
Dérivation U1000R2V 4x70 mm²	70 m	35 m	
Dérivation U1000R2V 4x95 mm²	95 m	47 m	
Dérivation U1000R2V 4x120 mm²	120 m	60 m	
Dérivation U1000R2V 4×150 mm²	150 m	75 m	
Dérivation U1000R2V 4x185 mm²	185 m	92 m	
Dérivation U1000R2V 4x240 mm²	240 m	120 m	60 m

ANNEXE 3 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET DIMENSIONNELLES DU DISPOSITIF DE COMPTAGE



Armoire support de comptage 550 mm x 950 mm, profondeur 250 mm, destiné au compteur et au sectionneur à coupure visible.

Câble d'arrivée en bas, sortie en haut de l'armoire.

Le câble d'asservissement et le câble de mise à la terre doivent sortir en partie basse de l'armoire sous la partie « comptage » (à droite).